

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 23 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 23 Mars à 17h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Centre Philippe de l'Isle de Saint Crépin Ibouvillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 09 mars 2021

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 16

Présents :

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – HERMAN Catherine – MAHEU Brigitte – COURTAUT Sylvie (suppléante) et Messieurs BOUILLIANT Didier – CAUCHIES Daniel – GOUPIL Jean-Louis – HABERKORN Gilles – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – FOURNIER Lynda (suppléante) – GOURET Dany (suppléant) .

Absents excusés :

Mesdames LEROY Annie – MARGERY Dominique – VIGNOLI Christiane – Messieurs BILLARD Laurent – BOGAERT Francis – BRELET Gilles – CRESPEL Cyril – DUCLAY Sylvain – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – KIESSAMESSO Philippe – LE CORRE Pascal – MOKTHARI Abdelafid – MOREL Jean-Charles – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE Denis.

Pouvoirs :

Néant.

Monsieur GOURET Dany est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2021-01 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2020 ne suscite aucune remarque et **est donc adopté à l'unanimité.**

Délibération n°2021-02 – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 décembre 2015, le Comité Syndical a accordé la délégation de son service public d'eau potable, sur le territoire des communes de Méru, Esches, Bornel et Belle-Église, à la société Suez Eau France.

Il indique que cette société rencontre des difficultés liées à la crise sanitaire actuelle et propose de prendre en compte cette situation par la validation d'un avenant (le n° 2) au contrat de DSP Méru – Vallée d'Esches, qui :

- augmente la durée du contrat de DSP de 10 mois soit un allongement au 31 décembre 2024, qui permettrait à terme de ne faire qu'un seul contrat de DSP sur l'ensemble du territoire ;
- empêche l'application de pénalités pour l'année 2020 ;
- en compensation, permettra de :
 - ✓ revoir le programme de branchements plomb et de chemin de performance du contrat de DSP,

- ✓ financer de nouveaux investissements sur la durée restante du contrat : un analyseur de chlore au forage de Bornel et deux compteurs de sectorisation à Bornel et Esches,
- ✓ donner le plein accès de l'outil "aquadvance" au syndicat.

Le Comité Syndical, accepte cette proposition et **approuve à l'unanimité, le projet d'avenant n° 2 au contrat de DSP Méru – Vallée d'Esches.**

Délibération n° 2021-03 – Adhésion à la médecine professionnelle

Monsieur le Président présente le service de conseil en prévention des risques professionnels, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT). Ce service permet au SMEPS de répondre à ses obligations légales en matière de :

- prévention de tout dommage causé à la santé des agents par leurs conditions de travail,
- protection des agents contre les risques professionnels,
- maintien dans l'emploi et reclassement des agents devenus inaptes.

Les prestations assurées étant :

- ✓ les visites médicales de différents types,
- ✓ la mise à disposition d'un ingénieur compétent en matière de prévention des risques professionnels et en amélioration des conditions de travail des agents,
- ✓ la mise en place du "document unique".

Le coût global de ce service étant de 110 euros par agent et par an.

Le Comité Syndical accepte d'adhérer au service de conseil en prévention des risques professionnels du CDGFPT et **approuve à l'unanimité, le projet de convention.**

Délibération n° 2021-04 – Elargissement du bénéfice du RIFSEEP

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 3 septembre 2020, le Comité Syndical a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertises et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), au bénéfice des agents du SMEPS.

Il précise que la parution du décret n° 2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, permet de rendre éligible au RIFSEEP, les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux.

Monsieur le Président propose donc d'élargir le bénéfice de ce régime indemnitaire, aux-dits cadres d'emplois du SMEPS, à compter du 1^{er} mars 2021.

Le Comité Syndical, **décide à l'unanimité, d'élargir le bénéfice du RIFSEEP aux ingénieurs et techniciens territoriaux du SMEPS à compter du 1^{er} mars 2021 et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget.**

Délibération n°2021-05 – Approbation de la fiscalité des hydrants 2020

Monsieur le Président présente le tableau relatif à la fiscalisation de l'entretien des hydrants réalisé en 2020, sur les communes d'Andeville (5 852,30 € TTC), Laboissière-en-Thelle (4 158,22 € TTC), Le Coudray-sur-Thelle (1 078,06 € TTC) et Mortefontaine-en-Thelle (2 310,12 € TTC).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité, les montants de fiscalisation.**

Délibération n°2021-06 – Demande de subvention - Renforcement du réseau d'eau potable à Laboissière-en-Thelle

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de reprendre à neuf le réseau d'eau potable (avant travaux de réfection de la voirie par le Département), sur la R.D. n° 46 au hameau de Parfondeval, commune de Laboissière-en-Thelle. Le coût de ce projet serait de 472 913,20 € HT.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité, la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.**

Délibération n°2021-07 – Décisions du Président

Dans le cadre de ses attributions, Monsieur le Président présente la liste des décisions qu'il a prises entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} mars 2021.

Le Comité Syndical, **prend acte à l'unanimité**, de la liste des décisions prises par le Président du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} mars 2021.

Délibération n°2021-08 – Convention antenniste avec le Ministère de l'Intérieur - Réservoir d'Hénonville à Méru

Monsieur le Président présente la demande du Ministère de l'Intérieur, relative à la poursuite de l'exploitation de trois antennes présentes sur le réservoir sur tour de Hénonville à Méru.

Le Comité Syndical approuve la convention et **autorise à l'unanimité**, le Président à signer une nouvelle convention antenniste avec le Ministère de l'Intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est composé des 8 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-01** – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 décembre 2020
- **Délibération n°2021-02** – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches
- **Délibération n°2021-03** – Adhésion à la médecine professionnelle
- **Délibération n°2021-04** – Elargissement du bénéfice du RIFSEEP
- **Délibération n°2021-05** – Approbation de la fiscalité des hydrants 2020
- **Délibération n°2021-06** – Demande de subvention - Renforcement du réseau d'eau potable à Laboissière en Thelle
- **Délibération n°2021-07** – Décisions du Président
- **Délibération n°2021-08** – Convention antenniste avec le Ministère de l'Intérieur - Réservoir de Hénonville à Méru.